



Pays de l'Ours

Arbas, le 26 Février 2020

Avis sur le projet de carrière de marbre sur la commune de Saint-Lary (09)

L'association Pays de l'Ours – Adet a pour vocation de contribuer à la restauration d'une population d'ours viable dans les Pyrénées, et la valorisation de ce patrimoine dans une perspective de développement durable intégrant au même niveau les préoccupations environnementales et économiques.

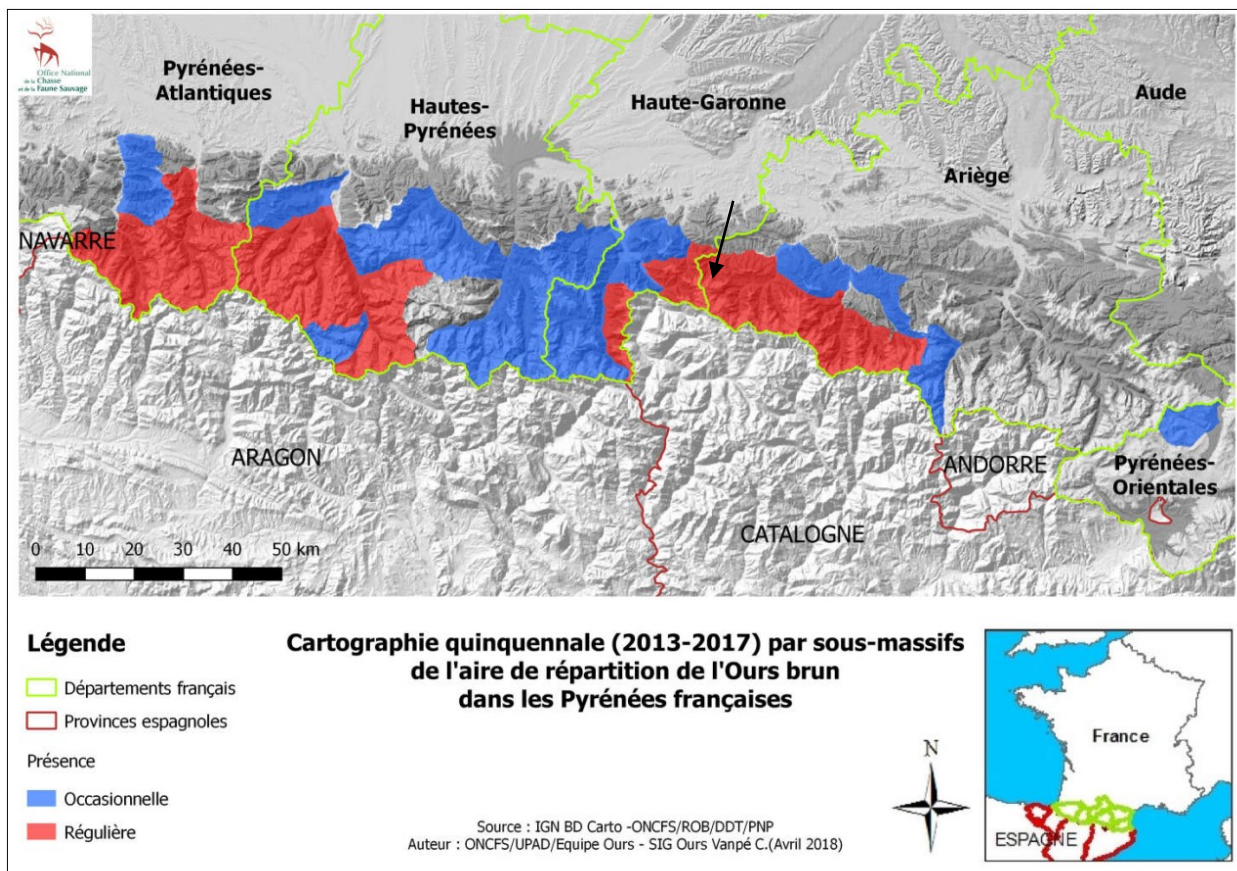
De l'ours brun

L'ours brun (*Ursus arctos*) est une espèce protégée, prioritaire au niveau européen, inscrite aux annexes 2 et 4 de la Directive 92/43/CEE dite Habitats, faune, flore ».

De la présence de l'ours sur le site du projet de carrière de Saint Lary

L'ours brun est bien présent sur le site.

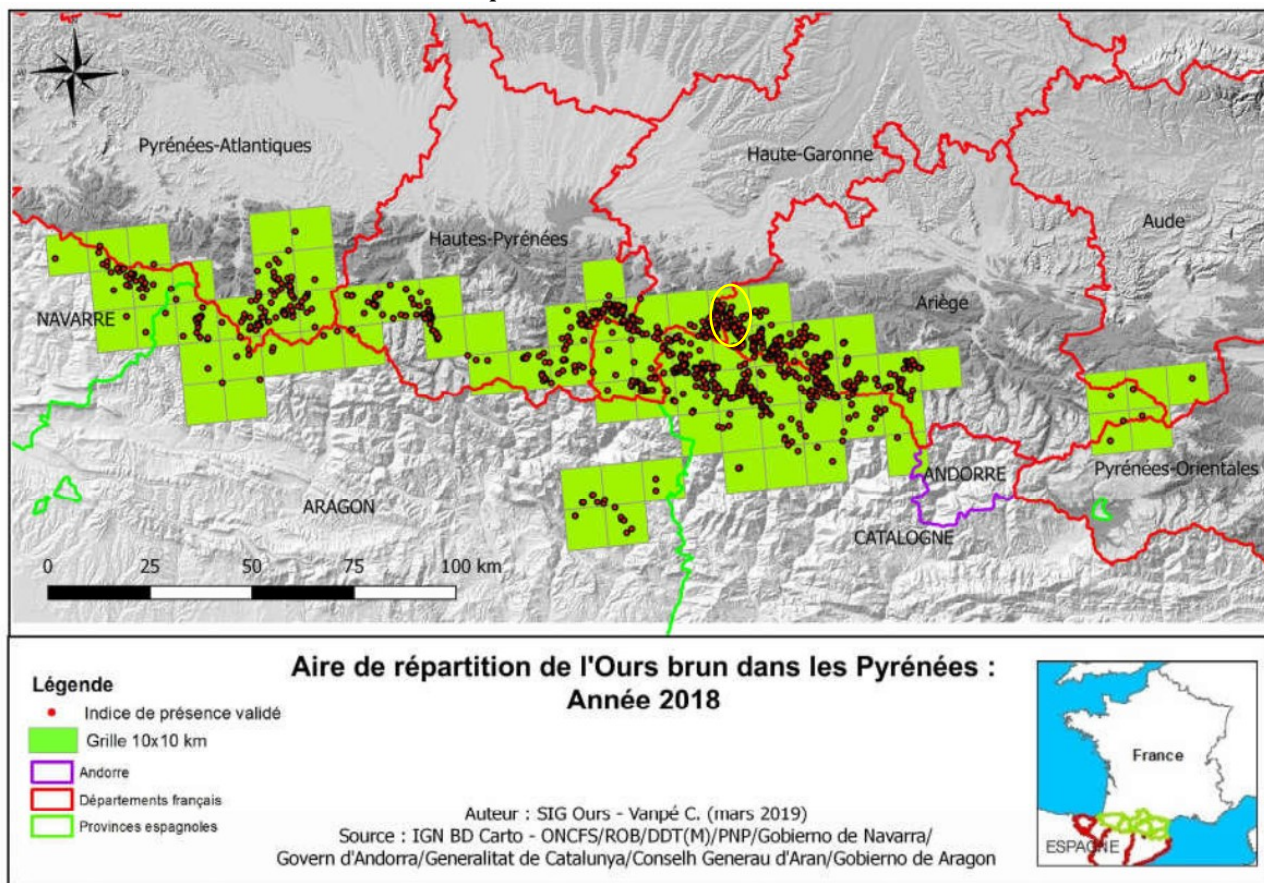
Le secteur est situé en pleine « zone de présence régulière sur la carte officielle de référence :



Source : Cartographie quinquennale (2013 – 2017) de l'aire de répartition de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises, ONCFS, 2018.

De la fréquentation récente du secteur

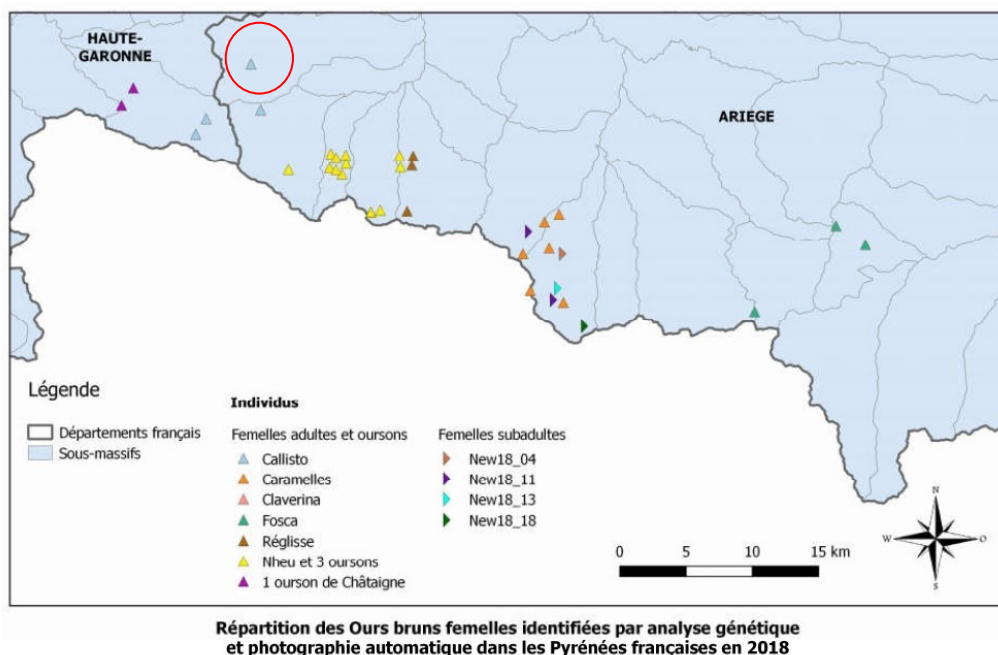
Cette zone est actuellement utilisée par l'ours, comme le démontre cette carte de 2018 :



Source : Suivi de l'ours brun dans les Pyrénées françaises – Rapport annuel 2018, ONCFS

De l'importance vitale de la zone pour l'ours brun

Ce secteur est un site d'élevage des jeunes, comme le démontre cette carte des femelles suitées détectées en 2018 :



Source : Suivi de l'ours brun dans les Pyrénées françaises – Rapport annuel 2018, ONCFS

NB : si une seule femelle suitée a été détectée dans la zone en 2018, d'autres peuvent la fréquenter également sans y avoir été détectées, le système d'échantillonnage ne pouvant être complet ni exhaustif.

Conclusion

Le secteur de la carrière de Saint-Lary est un « site vital » pour l'ours brun.

Or, le dossier ignore cet enjeu écologiquement essentiel.

La nature de l'activité et les modalités envisagées (dont notamment la fréquentation significative et prolongée des pistes forestières du secteur par des camions) induisent un fort risque de perturbation et de décantonnement des ours(es) fréquentant la zone, et donc une perte durable d'habitat pour cette espèce protégée et prioritaire.

Pour ces raisons, l'association « Pays de l'ours – Adet » exprime un avis défavorable sur la compatibilité du projet avec les enjeux écologiques du secteur concerné.



Alain REYNES, Directeur